L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 25 MARS 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - GÉRANTS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $6; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $7 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 20 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 25 MARS.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Trois terrains situés en cette paroisse, faisant partie de l'habitation propriété de la veuve Cottonedo, face à la rue Prieur, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Et la moitié indivise de douze terrains, dans l'îlot Esplanade, Johnson, Prieur et Kerlerec.

Par J. Mauberret, encanteur, à midi, rue Julia, près Camp—Un lot de meubles.

Par Hoffman & Marks, à leur salle d'encan—Marchandises sèches, notions et articles de fantaisie, chemises, bonneterie, mouchoirs superfins, gants, broderies, mailloffs, &c., canons Colt à cinq coups, albums, &c. Aussi, diverses avariées.

Par A. Fulcher, à sa salle d'encan—Grande vente importante de 500 lots de marchandises sèches assorties, habillements, lingerie et chapeaux.

Par C. E. Pottier, à 10 heures, rue Conti, entre Royale et Dorignac—Tous les meubles de la maison.

Par G. de Fériet, à 10 heures, à son bureau de vente—Un piano.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!

☞ Propriétés de valeur à Pascagoula, par le shérif.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif. Ces ventes comprennent: Le Trois terrains faisant face à la rue Prieur et faisant partie de l'ancienne propriété Cottonedo, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La moitié indivise de douze terrains situés dans l'îlot borné par les rues de l'Esplanade, Johnson, Prieur et Kerlerec, 3ème District. Voir aux annonces.

Grande vente de Marchandises sèches.—Demain, mardi, 26 du courant, au magasin de MM. Loeb, Simon & Co, pour cause de liquidation, il sera vendu, par le ministère de MM. Vincent & Co, à 10 heures du matin, rue du Canal, No 91, près de la rue du Camp, 120 colis et lots de marchandises sèches de choix et de saison, assorties et étrangères. L'assortiment est considérable et des plus variés. Nous appelons spécialement l'attention du commerce sur cette vente et sur l'annonce qui la concerne, annonce qu'on trouvera plus loin, dans nos colonnes d'encans.

Grande vente de marchandises sèches.—Encore une bonne occasion d'acheter de magnifiques marchandises à bon marché. On verra dans nos colonnes d'annonces que MM. Hoffman & Marks vendront, ce jeudi, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, de la rue de Chartres No 60, un grand assortiment d'articles de saison, français et américains, ainsi qu'une vaste quantité de linge fait et d'objets de fantaisie d'importation toute récente et parfaitement convenables pour le commerce de la ville.

Le Veto et l'Ajournement.

Il faut rendre cette justice au Président Johnson qu'il maintient son opposition aux mesures anti-constitutionnelles du Congrès par une série de vetos qui indiquent chez lui autant d'obstination à défendre la Constitution que le corps législatif montre d'acharnement à l'attaquer. Après avoir frappé de son veto le bill militaire, M. Johnson ne pouvait, à vrai dire, que condamner lui-même, endosser le bill supplémentaire. Il ne se faisait pas illusion sur le résultat du vote, résultat qui ne s'est pas fait attendre, mais il devait aller jusqu'au bout dans son rôle de Cassandre politique. Maintenant, il laisse à faire la justice du Congrès, mais avec la consolation de n'avoir pas trempé dans cette législation qu'il qualifie lui-même d'anti-constitutionnelle et d'oppressive.

C'en'est plus que pour obéir à son devoir qu'il envoie ses Chambres une argumentation qui est une véritable thèse de droit; il sait qu'on n'en tiendra pas compte. C'est également que par acquit de conscience qu'il essaie d'attirer l'attention des législateurs sur l'avenir, et de leur faire envisager les fatales conséquences de leur politique aveugle et passionnée. "Le temps viendra, dit-il, où ces États auront de nouveau leur véritable position." Puis avec un sentiment mélancolique qui respire une sorte de découragement, il ajoute: "Je prie Dieu que les erreurs du passé soient oubliées et qu'une fois encore nous redevenions un peuple heureux, uni et prospère."

Cent quatorze voix contre vingt-cinq, à la Chambre,—quarante contre sept, au Sénat, ont écarté le veto présidentiel sans plus de cérémonie. Le langage de la raison, les appels à la conscience ne sont plus pour les révolutionnaires qui siègent au Capitole que des radotages sans conséquence.

Mais le parti républicain, d'accord lorsqu'il s'agit d'étouffer la voix importune du Président, se divise maintenant en deux fractions. Les uns, les plus modérés—si un pareil terme peut s'appliquer à des radicaux—satisfaits d'avoir donné au problème ardu de la reconstruction une solution qui les laisse maîtres d'accepter ou de rejeter les résultats du suffrage universel et fatigués du laborieux enfantement qui a abouti au bill militaire et à son satellite, le bill supplémentaire, sont d'avis de s'ajourner. Rassurés sur le compte de M. Johnson qui a résolu de se renfermer dans un rôle purement passif, et voyant combien peu ses remontrances sont redoutables, confiant d'ailleurs dans l'avenir, ils paraissent avoir renoncé à l'idée de la mise en accusation. Ils préfèrent le laisser achever son terme, maintenant qu'ils l'ont réduit à l'impuissance, que de tenter l'aventure d'un procès dont l'issue serait douteuse. Au Sénat, la majorité s'est rangée du côté des modérés et a voté l'ajournement à partir de mardi prochain jusqu'au premier lundi de décembre.

Mais, à la Chambre, la fraction des impatients, de ceux qui ne sont jamais satisfaits ou qui aspirent à jouer un rôle, a réussi à faire écarter la question d'ajournement. Butler, Stevens, Boutwell insistent pour que le Congrès reste en session, afin que le comité judiciaire puisse finir son enquête sur la mise en accusation du Président. La Chambre ne s'est pas encore prononcée, mais on assure qu'un dépôt de l'opposition, des libéraux personnages que nous venons de nommer les partisans de l'ajournement réussiront à faire passer la résolution déjà votée par le Sénat. Il est probable que la question sera décidée dans la séance d'aujourd'hui. Le pays, si le Congrès s'ajourne, pourra respirer un peu plus librement jusqu'au mois de décembre, sans avoir à craindre de voir attaquer par de nouvelles lois les droits acquis, et remettre en question tout ce que l'on croyait définitivement réglé par les actes constitutionnels du pouvoir exécutif.

Malgré tous les bruits contraires qu'on avait fait courir, il paraît que le Président a évité de se prononcer, même dans des entrevues tout à fait intimes, sur la conduite que les citoyens du Sud doivent tenir dans les circonstances actuelles. Il s'est contenté de dire que les habitants devaient consulter leurs intérêts et agir de manière à les envisager d'une façon permanente. L'expérience a rendu M. Johnson prudent; il a perdu toute l'assurance qu'il témoignait dans les commencements de sa lutte avec le Congrès. Il semble avouer que les populations du Sud ne peuvent plus compter que sur elles-mêmes, comme nous le disions il y a quelque temps.

Cependant, si le Congrès s'ajourne, comme nous l'espérons, le Sud pourra compter, dans une certaine limite, sur l'influence qu'exercera le pouvoir exécutif dans les mesures nécessitées par l'application des lois militaires. Tout ce que l'on peut désirer c'est que les élections soient conduites avec impartialité et qu'aucune influence illégitime ou frauduleuse ne vienne assurer le triomphe des agitateurs radicaux. Nous espérons que les conservateurs agiront avec assez de prudence pour ne pas compromettre leurs chances de succès.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — Comme nous l'avons dit, il y a relâche ce soir à l'Opéra, à cause de la répétition générale de *La Famille Benoiton*, dont la première représentation doit avoir lieu jeudi. Les abonnés du lundi auront droit à leurs places le mardi. On peut retenir, dès à présent, des places pour jeudi.

Demain, mardi, on jouera *le Bourreau des Crânes*, comédie-vaudeville en trois actes, et *La Veuve aux Camélias*, vaudeville en un acte.

A partir d'aujourd'hui le bureau de location est ouvert pour la seconde représentation de la FAMILLE BENOITON qui aura lieu samedi 30 mars.

REVUE EUROPÉENNE.

PRUSSE.

Le suffrage universel a été très habilement mis en œuvre par l'administration prussienne. Toutes les influences, toutes les pressions administratives possibles ont été mises en service des candidatures officielles. Le jour du scrutin, dans un village du Brandebourg, cette question fut adressée à un homme du peuple: «Pour quel candidat avez-vous voté?» —«Je n'en sais rien, répondit-il; on m'a donné un billet plié, et l'on m'a dit de le mettre dans l'urne sans le lire, le vote devant être secret.» N'est-ce pas que ce perfectionnement apporté au vote universel fait honneur à l'habileté des agents de M. de Bismark?

La vérification des élections au parlement est faite.

M. Chlapowski, un membre polonais, a contesté la validité de l'élection de M. Bethman Hollweg. M. de Bismark a déclaré que le gouvernement avait en mains des preuves de l'influence du parti polonais, dans quelques districts, au moment des élections, mais qu'il n'avait pas l'intention de poursuivre cette affaire. Plusieurs membres polonais ont protesté contre cette assertion.

Le parlement a élu son président. La gauche désirait l'ajournement de ce vote, pour donner à M. de Forkenbeck, le président de la chambre des députés prussiens, le temps d'être élu député au Reichstag, dans les élections complémentaires. Cependant le vote a eu lieu. M. Simson, ancien président du parlement de Francfort, l'a emporté sur le comte Stolberg, président de la chambre des seigneurs. La nomination de M. Simson a une signification à la fois nationale et libérale.

Après l'élection, le parlement a été saisi du projet de constitution fédérale élaboré à Berlin entre M. de Bismark d'une part et de l'autre les représentants diplomatiques des Etats soumis et alliés. Le télégraphe nous dit qu'en présentant ce projet, le ministre du roi Guillaume a appuyé, en rappelant le discours du trône, sur la nécessité que l'union fût définitive avant le 18 août, jour où expire l'alliance préliminaire d'un an imposée après la guerre aux divers Etats du Nord. L'accélération des travaux, a dit le ministre, permettra d'obtenir avant cette date le vote nécessaire des diètes particulières ou assemblées locales et en outre de chercher à établir les rapports futurs avec les Etats du Sud.

M. de Bismark, qui a pu trouver dans l'élection de M. Simson au siège de la présidence un signe des dispositions de la chambre, a fait ressortir le désintéressement patriotique dont avaient fait preuve les gouvernements dans les négociations. Les princes et les rois, poussés par la peur, ou, si l'on veut, instruits par l'exemple du roi Georges, ont, à l'envi, abdiqué entre les mains du roi Guillaume les prérogatives les plus essentielles de leur souveraineté. Le parlement, a ajouté le ministre, ne peut pas rester en arrière des gouvernements. Aucun pays ne comporte, autant que l'Allemagne de conditions pour une grande unité. *L'Allemagne est autorisée à demander au parlement* CETTE UNITÉ, afin de prévenir le retour des catastrophes.

On lit dans la *Nouvelle Gazette badoise* qui se publie à Mannheim:

«La Constitution que l'on veut donner pour le moment au nord de l'Allemagne, et plus tard au sud, est uniquement calculée dans le but d'établir le gouvernement personnel du roi Guillaume. La nation, c'est lui.

«D'après le projet, il n'y a pas de ministère responsable, il n'y a même aucun ministère constitutionnel. Dans les affaires militaires, le pouvoir du roi de Prusse sera absolu et sans limites; il déclare la guerre, même la guerre de conquête et conclut la paix; ses ordres de cabinet n'ont pas besoin d'être contre-signés, et le premier aide de camp veut peut être chargé de leur exécution.

«Dans les affaires civiles, le roi irresponsable de Prusse peut destituer tout fonctionnaire de la confédération avec le contre seing du chancelier fédéral, aussi irresponsable que lui; ces fonctionnaires ne prêtant pas plus serment à la Constitution fédérale que le président lui-même.

«En somme, la nouvelle confédération n'est rien de plus qu'une grande caserne, et la Constitution fédérale le moyen de maintenir l'ordre et la discipline dans cette nouvelle société politique. Le 24 février 1848 signifiait la victoire de la cause des peuples sur la force; le 24 février 1867 signifie la victoire du césarisme.»

D'après une dépêche arrivée aux affaires étrangères, à Paris, les ducs d'Anhalt-Dessau et de Lippe Detmolt viennent de céder leur souveraineté militaire à la Prusse; ils ont en retour obtenu le bénéfice de ne pas payer annuellement, comme les autres Etats de l'union du Nord, 225 fcs par tête pour leur contingent à la caisse fédérale, mais seulement 169 écus. C'est un profit tout clair.

Il est arrivé récemment de Berlin une dépêche de M. Benedetti à M. de Moustier, de laquelle il résulte que les nouvelles données par l'*Annuaire national* de demandes de rectifications de frontières adressées par le cabinet prussien au gouvernement des Pays Bas, sont dénuées de tout fondement.

LEVANT.

Les complications orientales en sont toujours au même point. Quelques hommes éclairés, en Turquie, s'efforcent de mettre à exécution le programme exprimé par Abdul Medjid, en ces excellents termes:

«Hors de l'église, de la synagogue et de la mosquée, je ne veux reconnaître ni chrétiens, ni juifs, ni musulmans; je n'y vois que des Ottomans également fidèles à mon trône.»

Malheureusement, le vieux parti de l'orthodoxie dogmatique n'est pas du tout de cet avis-là, et il s'oppose avec fanatisme à toute mesure d'affranchissement: promulgation d'un Code civil, sécularisation des *vakoufs*, augmentation du nombre des fonctionnaires chrétiens, proclamation d'un Acte rendant tous les nationaux égaux devant la loi; tels sont les progrès indispensables que réclament les chrétiens et les libéraux. Le clergé musulman ferme l'oreille en invoquant les mêmes raisons que le clergé catholique oppose aux réformes réclamées en Espagne, à Rome, en Autriche, partout où il domine politiquement. C'est la théorie de non possumus romain traduite en turc; elle ne sera pas moins fatale au gouvernement de Constantinople qu'elle ne l'a été à tous ceux qui l'ont mise en pratique.

Un propos de table est devenu une nouvelle du jour. Dans un gouvernement parlementaire les manifestations du dessert n'ont pas toute l'importance qu'elles acquièrent dans les gouvernements personnels. Ce genre de gouvernement ne permet point de laisser passer inaperçues les moindres paroles du prince lorsqu'elles ont été rendues publiques. Aussi sommes nous obligé de considérer en toast que vient de porter le grand duc Nicolas comme un événement sérieux:

«Je bois, s'est écrié le grand-duc, à la suite d'un banquet, je bois aux insurgés grecs qui luttent et qui meurent si héroïquement pour la patrie.» De telles paroles prononcées publiquement, équivalent presque à une déclaration de guerre. Souhaiter longue vie à des révolutionnaires, c'est en quelque sorte en souhaiter une courte au gouvernement qu'ils combattent. Boire à la réussite des Crétois, c'est boire à la chute du sultan. C'est ainsi que le toast sera compris, et nous ne doutons pas qu'il ne serve de signal à l'insurrection générale des chrétiens d'Orient contre la Turquie.

Si le grand-duc Nicolas s'était arrêté là, la chose ne nous intéresserait pas, directement, au moins; mais ce prince a été plus loin. Il a bu aux Grecs, non-seulement parce qu'ils étaient insurgés, mais aussi parce que, pendant la guerre de Crimée, ils sont restés les fidèles alliés de la Russie.

La guerre de Crimée, c'est nous qui l'avons faite, et bien que la chose ne soit pas aussi grave pour nous que pour la Porte, il faut reconnaître que ce n'est pas un procédé des plus obligeants que de boire à une nation, pour ce motif qu'elle nous a été hostile.

On pourra d'autant plus légitimement s'étonner d'un procédé si vif, que l'empereur Napoléon a déclaré, dans le discours du trône, que «la Russie, animée d'intentions conciliantes, est disposée à ne pas séparer en Orient sa politique de celle de la France.»

Selon les dépêches de source grecque, l'expédition turque contre Selinos (Candie) a échoué. Serko Gali-Pacha est rentré à la Canée. Dix-huit chrétiens ont été massacrés aux environs de la Canée. Le fait a été porté à la connaissance des consuls. L'assemblée a institué un gouvernement pour l'île entière. Son siège est à Sphakia. Les provinces orientales protestent contre la nomination des soi-disant délégués, qui sont, pour la plupart, alliés aux familles turques.

L'armée turque est réduite à 15,000 hommes.

Le général polonais Langiewicz vient d'entrer au service de la Porte Ottomane.

A Buckharest, il était question de faire entrer dans le cabinet roumain le prince Constantin Cantacuzène, ancien secrétaire d'Etat sous Alexandre Ghika, puis gouverneur de la Valachie en 1849, sous le titre de caïmacan.

AUTRICHE ET ITALIE.

Le comité de la chambre basse de la diète hongroise nommé à l'effet de considérer le projet de loi du gouvernement proposant une levée de 48,000 hommes en Hongrie, a présenté enfin son rapport. Ce rapport abonde dans le sens du gouvernement; il demande même que cette levée soit effectuée le plus vite possible.

La séance a été assez orageuse. Après de vifs débats, le projet de loi du gouvernement a été adopté par 256 voix contre 37.

Garibaldi était à Venise. Les Américains qui y résident lui ont rendu visite, sous la conduite de leur consul. La *Gazette vénitienne* ajoute qu'ils ont été accueillis comme de vieux amis. Le héros a daigné leur rappeler le temps où il fabriquait du savon et de la chandelle dix à Staten Island. A Udine, le héros a bien voulu recevoir une députation grecque venant de Trieste, et lui a annoncé que, malgré l'envoi de son fils Ricciotti et de plusieurs officiers garibaldiens à Candie, il s'y rendrait personnellement si le mouvement durait encore quelque temps. Le brigandage continue à désoler les Abruzzes.

ANGLETERRE.

Une correspondance donne l'aperçu suivant de la manière dont se trouve fractionnée la chambre des communes:

Les 658 membres dont elle se compose seraient ainsi répartis:

Ultra-conservateurs, 80; conservateurs libéraux, 200; conservateurs indépendants, 27; ultra-libéraux, 60; libéraux modérés, 226, libéraux indépendants, 59; radicaux, 46.—Total, 658.

Voilà bien des éléments divers à ménager pour mener à bon port le bill de la réforme électorale!

Le chancelier de l'Echiquier a à compter avec ses amis et ses ennemis; il est difficile de rallier à une même proposition des opinions si disparates et de concilier les terreurs des anti-réformistes pour le mot progrès, avec les tendances non-seulement des libéraux eux-mêmes, mais des libéraux poussés par les agitements populaires.

M. Disraeli aura-t-il le bonheur de côtoyer tous ces écueils sans faire naufrage? Il y a des gens tout prêts à recueillir les épaves.

THÉATRE NATIONAL.—Il y aura une grande représentation extraordinaire, ce soir, au Théâtre National, pour le bénéfice de M. RICHARD KAPP: un vaudeville burlesque en 3 actes et 8 tableaux, intitulé *Adel und Kunst*.

—Il est question d'ouvrir une souscription pour ériger une statue à Paul-Louis Courrier, en Touraine.

—On vient d'inventer un nouveau mets pour le dessert à Londres. Ce sont des violettes noyées dans de la crème et saupoudrées de sucre. On dit leur goût aussi délicieux que leur parfum.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Nouvelles de l'Amérique du Sud.

Le Pérou refuse la paix proposée.

Billets contrefaits d'une Banque de Portland, Me.

Nouvelles d'Europe.

Affaire Lamirande.

Londres, 24 mars—Le gouvernement a publié la correspondance entre les cabinets anglais et français au sujet de l'extradition illégale du Canada du faussaire français Lamirande et de la demande subséquente de l'Angleterre pour sa reddition.

Dublin, 24 mars—Le procès des prisonniers fénians, pour crime de haute trahison, commencera le 9 avril prochain dans cette ville.

Queenstown, 24—Les steamers Asia et Aleppo sont arrivés.

Southampton, 24—Le steamer Western Metropolis est arrivé.

Passe du Sud-Ouest, 24 mars, 6 A. M.—La barre et le fleuve sont couverts de brouillards. 10 A. M., le temps s'est éclairci.

Arrivés: Le navire anglais Glendower en 17 jours de la Guadeloupe; le brick anglais Sarah, en 8 jours de Cienfuegos, avec de la mélasse; le steamer Victor, parti le 13 de New-York, le steamer W. G. Hewes, d'Indianola et Galveston, la goëlette Mary, en 22 jours de Boston.

Sont montés avec la vapeur: les navires Glendower, et les goëlettes Watchful et Lizzie Evans.

Washington, 24 mars—On considère comme certain que le Congrès s'ajournera mardi. Plusieurs membres sont leurs malles.

New York, 24—James F. Cummings, commissaire confédéré, a été arrêté sur l'accusation d'avoir, en exploitant le pouvoir du gouvernement confédéré, pris la propriété d'un résidant du Tennessee, propriété évaluée à $600,000, qu'il convertit frauduleusement à son usage. Il est maintenant enfermé dans la geôle de la rue Ludlow.

Des billets contrefaits de $20 de la banque de Portland, Maine, sont maintenant en circulation.

New York, 24 mars.—Le juge Russel a refusé toute caution dans l'affaire du maréchal de la procession de St-Patrick, qui s'est permis de donner quelques coups de lame de sabre aux hommes de police.

John Savage, le juge Daly et Eugene Kelly, qui avaient été nommés, sans le savoir, par le meeting d'Union Square, pour recevoir les fonds des Fénians, ont refusé de se mêler de ces fonds et ont déjà renvoyé diverses sommes qui leur avaient été envoyées de fort loin.

La correspondance du *Herald*, de Rio Janeiro et datée du 24 février dit: que rien n'a transpiré au-delà du bombardement de Campaity par les Paraguayens, et de quelques feux d'avant-postes le long de la ligne. Des renforts continuaient à venir de Rio Janeiro. Deux steamers avec des troupes de la république Argentine et Orientale à bord ont sauté et nombre de gens ont péri. Un steamer de guerre argentin avait été coulé bas.

La rébellion Mendoza était à peu près comprimée. On parlait de l'intervention des Etats-Unis, mais généralement on ne l'attendait pas.

Une conspiration pour massacrer les membres du gouvernement à Buenos Ayres avait été découverte et les conspirateurs arrêtés.

Des avis de Santo Domingo du 15 disent que le parti de Baez avait été écrasé et que la république était tranquille.

Le traité proposé avec les Etats-Unis pour la baie de Samana soulèvera probablement une discussion animée au Congrès.

Le steamer Atlantic, de Brême, est arrivé.

Des avis du Chili disent que le Pérou n'a pas jamais pensé à la paix sur la base proposée par les puissances médiatrices.

Les dernières nouvelles de la révolution Argentine sont importantes. Une division, sous Felipe Saa, après un engagement sanglant qui a duré deux heures, a été battue par le général Pannero, à Las Lorcas, avec une perte de 300 hommes tués et autant de blessés.

Deux autres divisions révolutionnaires ont essayé de venger cette défaite, mais elles ont été mises en déroute avec des pertes encore plus fortes que San Pannero alors a continué tranquillement sa retraite pour faire sa jonction avec Mitre.

On a reçu, par le Rising Star, des nouvelles de Panama jusqu'au 13.

Trois navires américains ont pris feu dernièrement dans le port de Valparaiso et ont brûlé jusqu'à la ligne de flottaison.

Ce sont le George Rayne, le 9 février, et le Fleet Mc Donald et le George V, le 16 février. On suppose qu'ils ont été incendiés par leurs propres équipages.

Le préfet Juan Dyas, le président intérimaire, a été blessé, à Panama, le 10, par un ivrogne qui lui a tiré dessus. La blessure est grave.

Le steamer Rayne, autrefois le R. R. Cuyler, était arrivé de New York à l'île de Santa Martha. C'est le navire qui fut saisi ici parce qu'on l'avait soupçonné de faire la course comme corsaire pour le compte du Chili.

Il y avait beaucoup d'agitation à Bogota par suite de la différence d'opinion entre le président Mosquera et le Congrès, le dernier refusant de reconnaître les emprunts faits par le premier.

Des avis de Sydney jusqu'au 30 janvier et de Wellington jusqu'au 6 février avaient été reçus à Panama. Le navire Wm. Cole, de San Francisco, était arrivé à Sydney.

La moisson était faite. Le rendement était plus grand qu'on ne l'avait encore vu. De grandes quantités de grains avaient été exportées et le marché n'offrait aucun avantage aux expéditeurs du Chili ou de la Californie.

Les aborigènes de la Nouvelle-Zélande causaient encore beaucoup de troubles.

CHRONIQUE LOCALE.

ENQUÊTE.—Une enquête a été faite hier sur le corps de Mme Mathis Herde, trouvée noyée dans le Vieux Bassin près du pont Broad. Le verdict est qu'elle s'est volontairement jetée dans le canal pendant qu'elle était en état d'ivresse. La défunte était native d'Irlande et âgée de 39 ans.

RUPTURES DE LEVÉE.—A 7 heures 40 minutes, hier soir, le lieutenant Jacobs a rapporté au chef de police que la levée avait cédé devant la Maison Poure, entre les rues Désiré et Elmire. Nous ne savons pas encore quelles mesures on avait prises pour fermer la brèche, mais nous pouvons affirmer avec assurance qu'on y est parvenu sans difficulté.

Nous avons aussi appris qu'une autre petite crevasse s'était déclarée au pied de la rue Congrès et que l'eau passait dans cette rue. Mais nous ne doutons pas que cette rupture ne soit fermée à l'heure où nous écrivons, car elle était encore moins dangereuse que la première, vu son peu de largeur.

IMPOSANTES FUNÉRAILLES—Les restes du Rev. Théodore Clapp, apportés de Louisville pour qu'ils fussent enterrés dans cette ville, ont été suivis au cimetière par une très nombreuse procession, qui s'était formée à l'église où il avait officié pendant si longtemps d'une manière éminente.

BRUIT DE RÉVOCATION DU MAIRE MONROE—Le bruit de la révocation du maire Monroe avait pris hier soir une telle consistance qu'il était à peu près impossible de ne pas y ajouter foi. L'ordre effectif relatif à cette révocation paraîtra probablement dans quelque journal du matin.

LA JEUNESSE DU JOUR A PARIS.

Les jeunes gens oisifs à Paris, les flâneurs du boulevard ont bien souvent changé de nom depuis les *Incroyables* du Directoire, nous ne rappellerons que les derniers: la Jeunesse dorée, les Chevaliers du Pince nez, les Gandins, &c. Le *Tintamarre* vient de publier une épigramme qui donne un nouveau baptême à cette intéressante variété de l'espèce Homme. La voici:

LES PETITS CREVÉS.

Le chapeau, de forme est très bas,
Le gilet est presque invisible;
Le pantalon, lui, c'est risible,
Est collant du haut jusqu'en bas;
L'habit est plus court qu'une veste.
Le tout est si court qu'on en rit.
Dugone-nous parler de l'esprit?
Il est aussi court que le reste.

FAITS DIVERS.

M. Xavier Eyma, ancien rédacteur du *Journal de Nice*, vient de recevoir l'autorisation de fonder à Nice un journal qui sera intitulé: *Provence*, journal du Midi de la France.

— Un nouveau duel vient d'avoir lieu aux environs de Vienne; il a eu également une issue funeste pour un des deux combattants, M. Rodolphe Kagerbauer, élève en droit, fils du conseiller Kagerbauer, procureur impérial près le tribunal supérieur de Vienne. Ce malheureux jeune homme est tombé mort sur le terrain même; la balle de son adversaire, M. Schotschk, élève en théologie, lui avait fracassé le crâne. Une cause des plus futiles avait amené la rencontre. M. Schotschk est arrêté depuis avant-hier, et l'instruction est commencée contre lui et contre les témoins.

— La ville de Saint-Maurice (Suisse) est encore sous l'impression d'une guérison exceptionnelle et inespérée, obtenue par un moyen nouveau.

M. N...., âgé d'une trentaine d'années, se trouve pris du *delirium tremens*. Sa constitution très nerveuse rendait le mal plus difficile à guérir. Après trois jours de soins assidus, tout espoir d'amélioration s'évanouit. Les accès allaient toujours croissant, le pouls ne battait presque plus, le froid de la mort envahissait tous les membres, enfin la transpiration avait cessé. Déjà le ministre de la religion avait porté à l'épouse éplorée la triste nouvelle du sacrifice qui allait se consommer, lorsque, tentant un dernier effort pour arracher à la mort sa victime, M. le docteur Schmidt fait apporter une poignée de verges, avec laquelle il fouette jusqu'au sang le corps déjà glacé du patient. Après vingt-cinq minutes de fustigation, M. N.... donne enfin signe de vie, et, aujourd'hui, il est complètement rétabli.

— L'*Univers* paraîtra probablement le 15 avril prochain. Son rédacteur en chef, ne voulant pas se mettre à l'œuvre *sans avoir obtenu une bénédiction spéciale* de Pie IX, vient de partir pour Rome.

—M. Emile de Girardin doit lire, cette semaine, aux artistes du théâtre des Folies-Saint-Germain, sa pièce la "Fille d'un millionnaire." On annonce à ce théâtre une comédie nouvelle de MM. Sirandin et Charles Bridault. Ces deux pièces seront probablement représentées le même soir.

—Alexandre Dumas écrit pour le Cirque du Prince-Impérial le scénario d'un drame à grand spectacle tiré d'Ivanhoe, de Walter Scott.

FRANCE.

Nous lisons dans la correspondance du *Courrier des Etats-Unis*:

Vous avez reproduit une correspondance de Paris dans laquelle il est raconté que peu de jours avant le 19 janvier, le comte Walewski, ayant eu vent des projets de l'empereur, avait conduit M. Emile Ollivier dans le cabinet de Sa Majesté, pour pousser aux affaires le député converti, dont il était un des admirateurs. L'empereur aurait daigné exposer ses idées à M. Ollivier, qui les aurait approuvées, mais aurait ajouté que s'il était honoré de la confiance du souverain, il ne croyait pas pouvoir s'entendre avec M. Rouher. A cela se bornaient vos informations. J'y ajouterai que c'est précisément cette exclusion formelle contre M. Rouher qui a fait échouer la combinaison Ollivier, auquel l'empereur exprima ses regrets dans une lettre autographe, que le protégé du comte Walewski a eu le tort de colporter en trop d'endroits. L'empereur n'aime pas qu'on abuse de ses confidences.

Quoi qu'il en soit, instruit de ce qui s'était passé, MM. Rouher et de la Valette, quand ils se virent maîtres de la position, auraient, à leur tour, demandé à l'empereur le remplacement du comte Walewski, sous prétexte que les nouveaux privilèges accordés au corps législatif exigeaient une plus grande expérience pour le diriger. Mais de même que l'empereur avait refusé l'éloignement de M. Rouher au comte Walewski parlant par la bouche de M. Ollivier, il refusa l'éloignement du comte Walewski à M. Rouher. Cependant, il hésita, et il fut un moment où l'on crut M. Walewski perdu. Cette petite guerre de palais amena entre les deux rivaux un échange de lettres, dont un député m'a dit avoir pris lecture. C'était fort vif, à ce qu'il paraît, et depuis ce moment les deux hauts fonctionnaires n'ont plus que des rapports officiels.

La majorité conservatrice de la chambre semble avoir pris parti pour le ministre d'Etat, si l'on en juge par certains tiraillements qui se sont manifestés sourdement entre elle et le président, et par l'ovation qu'elle a faite à M. Rouher, après sa réponse au discours de M. Jules Favre.

L'abdication de M. Emile Ollivier a été jugée avec une grande sévérité par la presse libérale, et même par la presse officieuse. La *Patrie* a persiflé amèrement l'ex-compétiteur de M. Rouher, en plantant le pas derrière lui. Plus charitable, la *France* s'est bornée à reconnaître que M. Ollivier eût mieux fait de se taire. Mais la plus terrible de ces juges, c'a été son ami le plus intime, M. Emile de Girardin. Il assistait à la séance, et en sortant, un député lui ayant demandé ce qu'il allait dire de son candidat ministériel, "Je vais le jeter par dessus bord," répondit le fougueux rédacteur de la *Liberté*. Il l'a fait comme il l'avait dit. "La séance a été mauvaise pour tout le monde, a-t-il écrit ab irato, et surtout pour M. E. Ollivier, parce qu'en séparant l'écart qui le séparait de M. Rouher, il a perdu la signification qui s'attachait à son nom. On attendait de lui un discours-ministre; il a fait un discours ministériel." Et retournant le mot adressé jadis par le *Journal des Débats* à M. Guizot, M. de Girardin dit à M. Ollivier: "Vous aurez toujours notre estime, mais vous n'aurez plus notre concours."

On a beaucoup remarqué, à la dernière séance de la chambre, un long entretien que M. de Persigny a eu avec M. Ollivier. Voudrait-il concourir à son sauvetage?

ÉMILE DE GIRARDIN.

Voici en quels termes le rédacteur de la *Liberté* annonçait les poursuites dirigées contre lui.

Le résultat a donné tort à la forfanterie de M. de Girardin, un avocat eût sans doute mieux plaidé sa cause.

«Le journal la *Liberté* est appelé à inaugurer le régime nouveau qui fait succéder la poursuite judiciaire à l'avertissement administratif.

«Le journal la *Liberté* n'a maintenant pas moins les éloges qu'il a donnés à ce changement, considérant ce retour au passé comme un progrès.

«M. de Girardin est cité à comparaître aujourd'hui à deux heures, devant M. de Gonet, juge d'instruction.

«Il y a juste vingt ans, le 22 juin 1847, M. de Girardin était pareillement cité à comparaître devant la chambre des pairs, où il se présentait seul, sans avoir voulu être assisté d'aucun avocat, bornant toute sa défense à quelques paroles, dont voici les dernières:

«J'ai dit dans la vérité, qu'elle soit qualifiée un moment d'erreur ou de calomnie. Toute vérité opprimée est une force qui s'amasse, un jour de triomphe qui se lève. Je ne serais pas un homme politique si je ne savais pas l'attendre.»

«131 voix contre 65 acquittèrent M. de Girardin, rédacteur en chef de la *Presse*, quoiqu'il fût sans précédent et sans exception que la Chambre des pairs n'eût pas toujours condamné tous les écrivains et tous les gérants de journaux traduits à sa barre.

«En 1867 comme en 1847, M. de Girardin se présentera devant ses juges sans autre avocat que sa ferme conviction que, s'il a usé de son droit d'écrivain, il n'en a pas abusé.»

RÉCEPTION DIPLOMATIQUE.

Le nouvel envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Espagne accrédité près le gouvernement des Etats Unis, a été reçu le 15 par le Président, et a prononcé le discours suivant:

"M. le Président, — J'ai l'honneur de remettre entre vos mains les lettres de créance de Sa Majesté la reine d'Espagne, qui m'accréditent comme son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de cette république. Au moment solennel où je sens mes espoirs rappelant que l'Espagne par le Président des Etats-Unis, mes premières paroles doivent exprimer les sentiments de haute estime et de sincère amitié que le gouvernement espagnol éprouve à l'égard de l'Union américaine, dont vous êtes le digne Président. Ces sentiments, qui, je me plais à le croire, sont partagés par votre gouvernement, ont leur origine et leur explication dans l'histoire de ce continent, et s'appuient sur la position respective et les intérêts réciproques des deux pays. En conséquence, le principal objet de la mission qui m'a été confiée est de maintenir, d'étendre même s'il est possible, les relations d'amitié qui unissent l'Espagne avec cette république, en écartant dans le présent et en évitant dans l'avenir, tout ce qui pourrait troubler l'harmonie qui existe entre les deux nations, et que mon gouvernement désire si ardemment conserver avec tous les autres Etats de l'Amérique. Pour atteindre ce résultat, j'espère me concilier votre bienveillance et le concours de votre gouvernement éclairé, en comptant pour m'aider à atteindre un but si noble et si élevé."

Le Président a répondu:

"M. Goñi, — Le haut caractère dont vous avez été revêtu par votre respectée souveraine dans la lettre qui vous accrédite auprès de ce gouvernement, non moins que les généreux sentiments que vous avez exprimés à cette occasion, vous donne droit d'attendre une cordiale bienvenue aux Etats-Unis. Je vous l'offre avec un grand plaisir. Les Etats-Unis et l'Espagne ont commencé par être alliés; ils n'ont jamais cessé d'être amis. J'espère sincèrement que ces relations, utiles à la prospérité des deux pays, à la paix et au progrès de la liberté dans le monde, continueront à jamais."

Edition d'hier.

L'Empire et M. de Girardin.

M. de Girardin, qu'on pourrait surnommer le Don Quichotte de la liberté, vient d'être condamné, par le tribunal de police correctionnelle, à cinq mille francs d'amende, pour un article qui a paru dans la *Liberté*. Nous ne pouvons applaudir à cette condamnation parce que nous ne croyons pas à la nécessité de la répression correctionnelle contre la presse, lorsqu'il ne s'agit que d'appréciations politiques, mais nous devons ajouter que l'article de M. de Girardin est un des plus mal inspirés qui soit sorti de la plume de ce publiciste.

La première partie montre jusqu'à quel point on peut pousser le dénigrement de son propre pays, lorsqu'on se laisse entraîner par un esprit d'opposition systématique. Nier que la guerre de Crimée ait eu pour résultat de relever l'influence de la France amoindrie par la politique couarde de Louis-Philippe, que la guerre d'Italie, si populaire, ait agrandi encore le prestige du nom Français, et qu'enfin la cession de la Vénétie, obtenue sans tirer un coup de fusil, cession qui complétait l'unification de l'Italie, ait été un fait plus glorieux qu'une victoire, c'est nier l'évidence. L'avenir seul pourra dire si les résultats de la dernière guerre d'Allemagne seront ou non défavorables à la politique française; mais, quant à nous, nous persistons à croire que la bataille de Sadowa ne doit pas faire ombrage à la France.

A l'intérieur, M. de Girardin trouve que la France n'a rien gagné! Il est vrai qu'il ajoute moralement! Il ne va pas jusqu'à nier les progrès matériels accomplis grâce à une politique éclairée dont l'influence se fait sentir dans l'Europe entière en abaissant les absurdes barrières du système protecteur.

Sur la question des libertés intérieures nous ne reprochons à M. de Girardin que ses exagérations de langage, et nous lui souhaitons quelques années de séjour dans la république des Etats Unis qu'il admire tant. Il en sortirait corrigé de son amour pour l'anarchie. Mais quel besoin M. de Girardin avait-il de faire le procès au *coup d'Etat* de décembre 1851? C'est une malheureuse idée et c'est sans doute à cette allusion qu'il a dû sa condamnation. Il a voulu, lui aussi, imiter, comme Jules Favre, son petit défi révolutionnaire. L'écrivain de la *Liberté* a tort de dire que la France n'est pas plus puissante qu'en février 1851. Il aurait encore tort de croire qu'elle serait plus libre à la suite d'une nouvelle révolution. On a le droit de suspecter la bonne foi de l'opposition quand on la voit, au lieu d'applaudir aux réformes libérales dues à l'initiative du gouvernement, au lieu d'encourager le pouvoir à entrer plus avant dans cette voie, ne chercher qu'à l'irriter et le forcer par ses provocations à rester constamment sur la défensive.

Sous le mérite de ces observations nous reproduisons en entier l'article incriminé.

De tout le discours de M. le ministre d'Etat prononcé dans la séance du 26 février, après l'interpellation de M. Jules Favre et avant la déclaration de M. Ollivier, il ne restera dans la mémoire des lecteurs que ces trois lignes, éloquentes peut-être, mais imprudentes certainement:

"*Nous avons conduit le pays, graduellement et chaque année, à des* DESTINÉES MEILLEURES."

Imprudentes, en effet, car ces deux lignes provocatrices appellent forcément la comparaison entre le présent et le passé.

Interrogeons d'abord l'extérieur.

Territorialement, la France, sous le second Empire, s'est augmentée de trois départements:

Alpes maritimes, population	195,000 hab
Savoie,	273,000
Haute Savoie	268,000
Total	736,000 hab

Mais à quel prix?

D'abord au prix de l'emprunt de 500 millions contracté en 1859 au cours de 60 fr 50 c.

Ensuite au prix de tout le sang français qui a été versé pour défendre les Italiens contre les Autrichiens;

Puis au prix de l'unification de l'Italie;

Puis encore au prix de l'unification de l'Allemagne;

Puis enfin, au prix de ce que nous coûtera une réorganisation de l'armée astreignant au service militaire tous les Français valides, tous, tous, c'est-à-dire 160,000 appelés par an au moins, au lieu de 80,000 au plus, ce qui était le chiffre du contingent annuel avant 1852.

De quelles destinées meilleures, de quelle influence plus grande dans le monde la France est-elle redevable à l'expédition du Mexique, qui nous a coûté depuis 1862 tant d'hommes robustes arrachés à la charrue et à l'atelier, tant d'argent indispensable détourné de son cours?

Quel poids ont pesé en 1863, dans les balances du prince Gortschakoff, les innombrables dépêches de M. Drouyn de Lhuys? Est-il une seule rigueur qu'elles aient épargnée aux malheureux Polonais, abusés par de cruelles illusions?

Quels avantages avons-nous tirés de nos victoires remportées sur les Russes en compagnie des Anglais et des Piémontais? de nos victoires remportées sur les Autrichiens en compagnie des Italiens? de la bataille de la Sadowa, que nous avons laissé livrer et gagner aux Prussiens, ayant, de notre assentiment, les Italiens pour auxiliaires? En avons-nous au moins tiré l'avantage d'une alliance indissoluble entre la Prusse, l'Italie et la France, ces trois puissances formant un faisceau de cent millions d'habitants, c'est-à-dire disposant d'une force si considérable que rien ne soit possible sans elle ni contre elle?

A défaut de cette alliance, si elle nous manquait, on si nous la repoussions, quels alliés avons-nous?

Quel est présentement notre rôle en Orient, entre la Russie que nous avons combattue, et la Turquie que nous avons défendue de 1854 à 1856?

En retour de tous nos sacrifices quelles compensations nous ont été offertes et peuvent nous être données?

Maintenant interrogeons l'intérieur.

Moralement, la France, sous le second Empire, hormis l'impunité des grèves, n'a rien gagné, absolument rien. Ce qui la veille du 2 décembre était libéré n'a plus été le lendemain que toléré; ce qui était droit n'a plus été qu'autorisation, et les autorisations les plus insignifiantes ont été refusées alors même qu'il ne s'agissait que de simples conférences littéraires.

Mesurée à l'échelle de la liberté comparée, la France est de beaucoup au-dessous de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande, de l'Italie, du Portugal et de la Suisse; il n'y a en Europe au-dessous de la France que l'Espagne.

Quels sont donc les faits, quels sont donc les actes, quelles sont donc les lois qui autorisent le ministre d'Etat à se glorifier d'avoir conduit "*le pays graduellement et chaque année à des destinées meilleures!*"

Infructueuses sont restées nos recherches pour les découvrir.

Ce n'est pas à nous que notre ancien collègue à l'Assemblée législative, M. Rouher, entreprendrait de dire sérieusement que le coup d'Etat du 2 décembre a sauvé la France de l'anarchie; car s'il nous tenait ce langage, contraire à la vérité, nous lui répondrions en replaçant sous les yeux ces paroles du président de la République prononcées à l'Hôtel de Ville le 10 décembre 1850: Aujourd'hui, je le reconnais avec bonheur, le calme est revenu dans les esprits LES DANGERS qui existaient, il y a deux années, ONT DISPARU, et malgré l'incertitude des choses, on compte sur l'avenir, parce qu'on *sait que si des modifications doivent avoir lieu*, ELLES S'ACCOMPLIRONT SANS TROUBLE."

Et si ces paroles ne suffisaient point, nous y ajouterions encore celles-ci, adressées six jours avant le coup d'Etat, le 25 novembre 1851, aux exposants français à l'exposition universelle de Londres, dans la salle du Cirque, à Paris. "Avant de nous séparer, permettez-moi de vous encourager à de nouveaux travaux. *Entreprenez les sans crainte*; ils empêcheront le chômage cet hiver. *Ne redoutez pas l'avenir. La tranquillité sera maintenue quoi qu'il arrive.*"

Lorsqu'il s'exprimait ainsi le 25 novembre 1851, lorsqu'il encourageait ainsi l'industrie et le commerce de Paris à entreprendre de nouveaux travaux; lorsqu'il leur disait de ne pas redouter l'avenir; lorsqu'il leur déclarait que, quoi qu'il arrivât, la tranquillité serait maintenue, le président de la République était dans le vrai; en effet, aucun danger, aucun désordre n'étaient à redouter, car l'Elu du 10 décembre ayant le commandement de l'armée, avait entre les mains des forces militaires plus que suffisantes pour réduire instantanément la tranquillité si elle était troublée et réprimer énergiquement toute tentative d'émeute qui eût éclaté. Mais, est-ce qu'il y avait à craindre qu'un éclatât aucune? Est-ce que le 13 juin 1849 au 1er décembre 1851 l'ordre matériel le plus complet avait cessé de régner? Malgré la loi de provocation du 31 mai 1850, qui, sans motif et sans droit, avait rayé par un vote de trois millions d'électeurs sur neuf millions, un électeur sur trois électeurs, est-ce que toutes les élections partielles, à Paris et ailleurs, n'avaient pas eu lieu successivement dans le plus grand calme? Est-ce que de bonne foi et sérieusement le président du pouvoir exécutif pouvait redouter qu'il fût porté la plus légère atteinte à l'inviolabilité de son dépôt et à la sûreté de sa personne par le pouvoir législatif? N'y a-t-il des deux pouvoirs était menacé par l'autre, est-ce que le pouvoir était exposé aux desseins de celui qui n'y a point? est-ce que ce n'était pas celui qui n'avait dans les mains que son droit par celui qui'il déposait dans le scrutin?

En novembre 1851, cela est vrai, il y avait rivalité entre les deux pouvoirs, entre l'un et l'autre de la constitution républicaine et du suffrage universel, mais il n'y avait ni anarchie ni danger d'anarchie: voilà ce qu'à toute occasion et uniquement afin de rendre hommage à la vérité, nous n'avons cessé de soutenir contre tous ceux qui l'altéraient, les uns sciemment les autres parce qu'ils ne se doutaient de rien, et qui avaient eu tort de ne pas se préoccuper de ceux qui, avec elle, l'histoire devait.

Oui, d'accord avec la vérité; car si le président de la République avait entre les mains des forces assez considérables pour maintenir l'ordre le jour où il déchirait la constitution qu'il avait juré de maintenir, n'est-ce pas la preuve manifeste que, durant ce jour-là, l'ordre seulement rien à craindre? Qui l'eût attaqué? Qui eût osé l'attaquer contre lui, lui la défendant, lui l'autorité plus invincible qu'il eut en plus de respect pour elle?

Quant à nous, sur la révision, il n'y avait donc absolument rien à redouter pour le maintien de la constitution, pour la durée de la République, pour la conservation de la liberté et la continuation de l'ordre. Les deux élections de mai 1852, celle de l'Assemblée législative et celle du président de la République, se fussent accomplies aussi paisiblement que s'étaient accomplies l'élection du 10 décembre 1848, où, quoique la liberté d'élection fut le plus régnant sans aucune limite légale et régnement dans leur plénitude, il n'y eut nulle part, ni dans aucune ville, ni dans aucune commune, un seul acte, un seul, qui fit ombre au suffrage universel.

Si dans tout ce qui précède il n'y a pas un seul mot qui ne défie hautement la contradiction, que faut il donc penser du pompeux éloge que M. le ministre d'Etat s'est solennellement décerné, et contre la justesse duquel nous protestons de toute l'énergique exactitude de nos souvenirs?

Non, il n'est pas vrai qu'entre ses mains le pays ait été conduit graduellement et chaque année à des destinées meilleures.

La France n'est pas plus puissante qu'en février 1851; est-elle plus libre?

A-t-il dépendu d'elle d'empêcher les irréparables fautes qui ont été commises? Et si de nouvelles fautes devaient les aggraver, quels moyens aurait-elle de jeter dans la balance le poids de son opinion?

ÉMILE DE GIRARDIN.

France.

Nous avons reçu nos journaux de Paris jusqu'au 5 mars. Voici le résumé des discussions qui ont eu lieu au Corps législatif:

Le corps législatif a commencé le 1er mars la discussion du projet de loi sur l'instruction primaire.

Cette loi a pour but de constituer l'enseignement des filles, d'étendre la gratuité, d'améliorer la condition des instituteurs.

MM. Kolb-Bernard, Malézieux, Stiévenard-Béthune et Carnot ont pris part à la discussion générale.

Le 2, M. le ministre Duruy, répondant au discours de M. Kolb-Bernard, a démontré que le monopole universitaire n'existait plus.

Il a exposé que les attaques contre l'Université ont pour but de lui substituer l'enseignement des corporations religieuses.

Le discours de M. Duruy a été très applaudi. Après les discours de M. Jules Simon, de M. Rouilleaux-Dugage et d'autres orateurs, la discussion générale a été close et la discussion des articles renvoyée au 7 mars.

Le rapport rédigé par M. Josseau, au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la contrainte par corps, a été distribué aux membres du corps législatif.

M. Josseau l'a divisé en sept parties; 1o Historique de la contrainte par corps; 2o Etat actuel de notre législation; 3o état de la législation à l'étranger; 4o résumé de l'enquête faite sur le projet de loi; 5o légitimité du principe de la contrainte par corps au point de vue de la morale et de la justice; 6o nécessité, soit en matière civile, soit en matière criminelle, soit contre les étrangers; 7o modifications dont la législation actuelle est susceptible.

Dans l'élection qui se prépare dans la 3e circonscription de l'Aisne, on ne connaît encore qu'un candidat qui ait posé ouvertement sa candidature, c'est M. Besson, maire de Guise. Il se dit, dans sa circulaire, profondément attaché au gouvernement et qu'il soutiendra la dynastie.

Le *Glaneur*, de Saint-Quentin, annonce qu'un comité électoral, qui vient de se former à Guise, provoque la candidature de M. Odilon Barrot, ancien député de l'Aisne.

Des élections municipales ont eu lieu à Mont-de-Marsan. L'opposition a remporté un succès presque complet.

Bien qu'on eût divisé la ville en deux sections, dit la *Gironde*, dans l'intérêt, paraît-il, de la candidature du maire, celui-ci n'a obtenu qu'un peu plus de deux cents voix. On assure qu'il a donné sa démission.

Le conseil d'Etat s'est réuni le 2 mars en séance générale, sous la présidence de l'empereur, pour délibérer sur le projet relatif aux réunions publiques.

Le prince Napoléon et tous les ministres assistaient à cette séance.

Le rapport a été fait par M. Chassaigne-Goyon.

On assure qu'un débat devait s'engager sur l'article 1er du projet, portant interdiction des questions qu'il serait interdit d'aborder dans les réunions publiques, désormais affranchies de toute autorisation et soumises à une simple déclaration préalable.

Le projet place, en dehors des matières pouvant être discutées, les questions religieuses et les questions politiques.

On pense que le projet maintiendra l'exception, laquelle s'étendrait aussi aux questions administratives et municipales.

Le conseil d'Etat, après avoir adopté l'article 1er, a continué le 3, sous la présidence de l'empereur, l'examen des autres dispositions du projet.

L'Agence Havas, qui parfois reçoit des confidences officieuses, vient d'adresser à divers journaux des départements, et notamment à la *Gazette du Midi*, une correspondance à laquelle nous empruntons le passage suivant:

"J'apprends à l'instant—et vous comprenez que je ne vous donne cette nouvelle que sous les plus expresses réserves, tout en souhaitant vivement que ce qu'on dit devienne une réalité—que l'empereur aurait manifesté l'intention d'établir, pour connaître des délits de presse, un tribunal politique spécial, composé des représentants des grands corps de l'Etat, sénateurs, députés, conseillers d'Etat et de journalistes. Ce serait là, en effet, le jury le plus propre à apprécier une matière aussi délicate, et je crois que ce système serait accueilli par toute la presse avec une vive reconnaissance."

La *Libre pensée*, journal philosophique, doit répondre, devant la police correctionnelle, à la double accusation d'outrage à la morale publique et religieuse, et de dérision envers un culte reconnu par l'Etat. Nous n'avons pas besoin de dire combien nous souhaitons que nos confrères échappent à une poursuite qui n'eût épargné ni Rabelais ni Voltaire.

M. A. Vermorel, rédacteur du *Courrier français*, s'est constitué prisonnier à Sainte Pélagie, où se trouvent déjà deux rédacteurs de ce journal, MM. A. Lepage et Fermé. On se souvient que c'est sur les poursuites de M. Guéroult, rédacteur en chef de l'*Opinion nationale* et député de Paris, que M. Vermorel a été condamné à un mois d'emprisonnement. Le *Courrier français*, en annonçant l'incarcération de son collaborateur, dit que cette circonstance prêtera une incontestable autorité aux observations que M. Guéroult ne manquera pas de présenter à la Chambre dans la discussion de la nouvelle loi sur la presse.

LES DEUX EMILE.—En réponse à un article de la *Liberté* qui critiquait vivement la conduite de M. Ollivier dans la discussion sur la suppression de l'Adresse, ce député a écrit la lettre suivante:

A monsieur Emile de Girardin.

"Le 28 février 1867.

"Mon cher ami,

"Vous dites que j'ai eu tort de ne pas devenir ministre et de me faire ministériel.

"Permettez-moi de ne pas examiner la question de savoir si j'ai raison ou tort de ne pas devenir ministre, mais laissez-moi me plaindre sans amertume de ce que vous m'avez appelé ministériel.

"Rien de plus simple que ce qui s'est passé dans la dernière séance du corps législatif. M. Rouher ayant reproduit les idées que j'avais développées l'an dernier contre lui, et y ayant même ajouté une parole d'admiration pour ce groupe des cinq auquel je serai éternellement fier d'avoir appartenu, j'ai cru qu'il était loyal d'exprimer une adhésion qui m'a d'autant moins coûté, qu'elle était sans aucune arrière-pensée d'aucun genre.

"Quant à des réserves, je n'avais pas à les formuler: elles étaient implicitement contenues dans mes paroles, et dans mon passé plus encore que dans mes paroles.

"Si les lois sur la presse et sur le droit de réunion sont conformes à mes espérances, mon adhésion deviendra définitive. Si elles sont aussi draconiennes, que l'ont dit les journaux, je ne laisserai à personne le privilège de les combattre.

"Mais dussé-je adhérer définitivement, je ne serai pas devenu pour cela ministériel: à tort ou à raison, ministériel signifie un approbateur systématique. Or, jamais je ne m'écarterai du principe qui forme le lien d'honneur entre mes électeurs et moi: NI L'APPROBATION SYSTÉMATIQUE, NI L'OPPOSITION SYSTÉMATIQUE.

"A vous,

"EMILE OLLIVIER."

M. de Girardin s'est déclaré satisfait.

MEXIQUE ORIENTAL.—Nous lisons dans la *Patrie*:

Nous avons, par le dernier courrier du Pacifique, des dépêches d'Acapulco du 18 janvier. Ce port se trouvait encore en notre pouvoir, et quatre navires de guerre français, la *Marne*, la *Lucifer*, le *Talisman* et la *Victoire*, étaient en mouillage prêts à partir.

Le général Montenegro, qui commande les troupes impériales, avait reçu l'ordre de quitter la ville pour venir à Mexico afin de se placer sous le commandement du général Marquez.

Le général Montenegro a environ 1,500 hommes de bonnes troupes restées fidèles à l'empire. Isolé avec ces forces, il ne pourrait défendre Acapulco, tandis qu'en ralliant Mexico, il pourra rendre de grands services à la cause impériale.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 25 mars 1867.

Arrivé, dimanche—166 moutons.

Il n'y a pas eu de vente.

A vendre—361 bouts de Texas, 172 bouts de l'Ouest, 179 veaux et vaches d'un an, 385 cochons, 187 moutons et veaux à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net,	de	14 à 16
do de 2me qualité,	de	12 à 13
Bœufs du Texas, de choix, par tête	de	36 à 45 00
do 2me qualité, par tête	de	25 à 35 00
do 3me qualité, par tête	de	18 à 25 00
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	de	8 à 10
do du pays, de	de	5 à 10
Moutons de Texas, en tête, par tête	de	2 à 3 00
do du pays, par tête	de	3 à 4 00
Moutons de l'Ouest, de choix, par tête	de	5 à 6 00
Vaches à lait, de choix, par tête	de	50 à 100 00
do 2e qualité, par tête	de	40 à 50 00
Veaux, par tête	de	6 à 15 00
Veaux d'un an, une tête	de	8 à 15 00

Marié, le 19 mars 1867, à l'église Saint Augustin, par le Révérend Père Jobert, Mlle MARIE MARTIN à M. LÉON NUNES, tous deux de cette ville.

Décédée, hier, à l'âge de deux ans et trente jours MARIE JULIE, fille de Paul et Mariette Costang.

Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu AUJOURD'HUI, à quatre heures et demie précises. Le convoi partira de la demeure de son père, rue Ste Anne, No. 104, entre Bourbon et Dauphine.

Décédé, à minuit et quart, LOUIS, âgé de 19 mois, enfant de J. E. VILLAVASO et de Suzanne Villavaso. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 5 heures précises. Le corps est exposé chez son père, rue St-Philippe, No 150, entre St Claude et Remparts.

BON MARCHE.

162 CANAL.........162 CANAL.
230 ROYALE......230 ROYALE.

AUX MAGASINS DE MARCHANDISES SÈCHES A BON MARCHÉ DE

DANZIGER!

Ayant reçu un nouveau lot de BAREGES, INDIENNES, LINONS et TOILES, par le Mazinaoa, de New York, sur consignation.

Je les vendrai, LUNDI, 25 mars, aux prix nets de facture de New York.

THEO. DANZIGER, Rue du Canal, No 162, ET Rue Royale, No 230.

GRANDE OUVERTURE du nouveau et véritable magasin DE MARCHANDISES SECHES A bon marché, de Z. EPSTEIN & Co, RUE DU CANAL, Nos 174 et 176 1/2, entre les rues BARONNE et DRYADES.

Demande de Chambres.

Magasin d'Habillements de Mode. ROBERT PITKIN, 13 & 15...RUE DU CAMP...13 & 15. Habillements de Printemps et d'Eté En Gros et en Détail.

CONFISERIE des REMPARTS! OUVERTURE: Dimanche 31 courant. MAX. NIHOUL. Encoignure Remparts et Bayou.

Aux dames.

Fusils. Fusils. Fusils. TAYLOR & CHURCHILL.

Avis. P. BOURON.

E. M. DAVIS, Courtier, 30......Rue Carondelet......30. ACTIONS......BILLETS.

Avis. D. BORNIO.

A VENDRE. Quelques billards de Phelan. C. LACOUME.

MALARCHER & CO.

Chapeaux Français. LEON PIERRE & CIE., 65......Rue de Chartres......65.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. Le Président, JH. GIROD.

BÉNÉDICTINE! 25 CAISSES BÉNÉDICTINE, de L'ABBAYE de FÉCAMP. OSCAR BERCIER & CO.

100 tierçons JAMBONS au sucre. OSCAR BERCIER & CO., Rue des Magasins, No 60.

Farine—Farine—Farine! 200 barils. C. T. BUDDECKE.

A vendre! A vendre! HUIT ACTIONS. DONOHUE & WINBURN.

Le Dr. CHARLES S. KELLS, DENTISTE.

Grande Nouveauté de Printemps. MARCHANDISES SÈCHES. AU MAGASIN BIEN CONNU DE L. ETERNOD, Encoignure URSULINES et BOURBON.

Liquidation par Expiration de Contrat. BRULATOUR & CO.

Eau de Seltz. Eau de Seltz. LOUISIANA SELTZER WATER MANUFACTORY, 71......Rue Poeyfarre......71. TREMOULET & LETORRY.

METROPOLITAN FANCY EMPORIUM 209 RUE DU CANAL, entre les rues Bourgogne et Remparts. MEYERS & WINEHILL.

20...Rue de Chartres...20 C. JAUBERT & CO.

Avis aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nlle-Orléans. L. E. LEMARIÉ.

AVIS. Plusieurs personnes peuvent obtenir le LOGEMENT et la PENSION.

Compagnie d'Assurance Germania. No 125, RUE GRAVIER. EMILE MAISE, Secrétaire.

L'ETOILE DU SUD. Magasin de Cigares et Cigarettes de la Havane. IMPORTATION DIRECTE, No 155 rue Royale, coin St-Pierre. D. BORNIO.

E. L. E. BONNET, 62, RUE DE CHARTRES, AU PREMIER. Modes et Nouveautés. Avis aux Dames. LION & PINSARD, 172 rue du Canal.

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, 196......RUE DU CANAL.

Au Nouveau Magnolia, 84......RUE DE CHARTRES......84.

PARISIAN HAT STORE, 53......rue de Chartres......53. E. G. AUDIBERT.

Avis. P. BOURON, Successeur de A. Soubie, 138, rue de Chartres. 400 FUSILS.

AVIS IMPORTANTISSIME!!! Prof. SAMMARCELLI.

A vendre. Une belle résidence.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. E. B. CHARLES, Secrétaire.

Compagnie de Fourneaux à l'Huile de Pétrole, de la Louisiane et du Texas, Rue du Camp, No. 232. A. B. GRISWOLD.

Mespillus.

GROCERIE A VENDRE.

Viande salée! Viande salée! 180000 livres épaules. J. B. VANHORN & CO.

Divers. Divers. Divers. J. B. VANHORN & CO.

Grands vins Château Pape Clément. VVE MAIGNAN & F. LABORDE, 29 et 31, rue Bienville.

Banque de l'Etat de la Louisiane. L. BERNARD, Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands,—No 104 rue du Canal. P. FOURCHY, Secrétaire.

Chemin de fer de l'Annonciation et de la rue Chippewa. COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CRESCENT CITY. Bureau, rue du Canal, No 60. DAVID McCOARD, Président. CHAS. PITTS, Secrétaire.

Banque de la Nouvelle-Orléans. A. DUCHIRON, Caissier.

AVIS. A. TRUDEAU.

Banque Nationale de la Louisiane. HENRY HULL, Jr., Caissier. JOS. W. CARROLL, Vice-Président.

AVIS.

MALAKOFF BITTERS DE N. KIEFFER, Patenté le 18 Septembre 1866. N. KIEFFER, Inventeur. CHURCH & DRUILLET, 129 rue Gravier.

Boulangerie à vendre.

BRUNSWICK FRERES & Cie, 48......Rue St-Louis, Nlle-Orléans......48. FABRICANTS DE BILLARDS ET D'ARTICLES DE BILLARDS.

J. RIVIERE & CO., 70 & 72 RUE DE LA COMMUNE. Agents de MM. BRANDENBURG FRERES—BORDEAUX, et V. de X HARMONY, CADIZ.

FILTRE PELICAN de COTTON. MM. LEVI & NAVRA.

STAR CANDLES DE Schæffer, A l'agence de sa fabrique, J. AVET, 60, VIEILLE-LEVEE, à côté des Bloc Stores.

JULES A. SAUCIER. F. MICHINARD. SAUCIER & MICHINARD, —AVOCATS—

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY. (Compagnie d'Assurance de Londres et du Lancashire.) CAPITAL......$5,000,000. S. O. MUSGROVE, agent général. 63......Carondelet......63.

AU PUBLIC. MONTGOMERY BROS & Co., E. M. MONTGOMERY, encanteur. Bureau, rue du Camp, No 97.

FUSILS. FUSILS. FUSILS. Français et Anglais seulement. TAYLOR & CHURCHILL, Marchands de Quincaillerie, Fusils et Charrues, RUE DES MAGASINS, No 41. Maison établie en 1832.

Nouveautés de printemps. GROS ET DETAIL, A TRÈS BON MARCHÉ. J. LEVOIS & CO., Coin Canal et Bourbon.

Grande Nouveauté de Printemps, ETOFFES POUR PANTALONS, Et Vêtements complets, CHEZ E. GIRARD & COUTEUX, 33, RUE DE CHARTRES.

Banque de l'Union de la Louisiane. JNO. A. FREREY, Caissier.

Vin rouge et blanc. cognac &c. A. ROCHEREAU & CO.

Avis. LLOYDS FRANÇAIS. RICHD. L. ROBERTSON.

Egarés ou Perdus. S. M. DARBY. A. C. TREMOULET.

Demande de place.

Cigares de la Havane. M. LEON McCARTHY.

Avis spécial aux Entrepreneurs. J. S. STAMAND.

A. CASTAING, ARCHITECTE & CONSTRUCTEUR, 51......Passage de la Bourse......51.

Champagne Chs. Farre. J. J. HERR, Seul Agent.

Demande de propriétés. J. SAUVAGE.

Dernière Genre de Paris. MODES. MODES. MODES. Mme SOPHIE MALARME, Rue du Canal, No 240.

JAMES D. AUGUSTIN, Avocat, Conseiller et Notaire public, 30......PASSAGE DE LA BOURSE......30, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.

THOS. B. BODLEY & Co., MARCHANDS DE Machines et Instruments Aratoires.

MALADIES. M. F. GAUDOZ, pharmacien.

A. BROUSSEAU & Co.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX HYDRAULIQUES. Banque du Commerce de la Nlle-Orléans. S. E. PERCY.

Dissolution de Société. ARTHUR CROMIERES, DÉSIRÉ LHOSTE.